



CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 24/02/2022

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SANSON Bruno, maire.

Etaient présents : SANSON Bruno, ROULLAND Arnaud, LESEIGNEUR Thérèse, BOSSU Henri, CAPELLE Ludovic, LEMIERE Marie-Madeleine, PEROL Quentin.

Absents excusés : CHAPET Dominique (pouvoir à PEROL Quentin), GUTH Jacqueline (pouvoir à SANSON Bruno), STEPANIAK Carole (pouvoir à CAPELLE Jacques), CAPELLE Jacques

Secrétaire de séance : ROULLAND Arnaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de conseil municipal.

Monsieur le maire demande l'avis au conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- *Devis terrassement et évacuation de déblais - aménagement d'une aire de stockage*
- *Devis muret accès au cimetière*

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la réunion pour délibération.

2022-06 Devis terrassement et évacuation de déblais - aménagement d'une aire de stockage

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise LEVAVASSEUR, basée à Benoistville (50) d'un montant TTC de 498,80 euros relatif au terrassement et évacuation de déblais concernant l'aménagement d'une aire de stockage.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération

2022-07 Devis muret accès au cimetière

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise SARL OSMONT, basée à Flamanville (50) d'un montant TTC de 4 006,20 euros relatif à l'aménagement du muret le long de l'accès au cimetière.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération

2022-08 Prolongation de chantier - Création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie

Monsieur le maire rappelle que le marché de création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie, notifié initialement aux entreprises retenues à partir du 12/01/2021, est prévu pour une durée de 13 mois.

Vu le déroulement actuel des travaux et afin de finaliser les opérations nécessaires à la fin de chantier, Monsieur le maire présente au conseil municipal les différents ordres de services de prolongation de chantier sans coût supplémentaire, jusqu'au 25/04/2022.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide la prolongation du chantier de création de deux logements locatifs comme mentionnée ci-dessus.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

2022-09 Engagement de la commune à transférer des parcelles dans le domaine public dans le cadre d'aménagement de lotissements

Dans le cadre d'aménagement de plusieurs lotissements au sein du bourg de Sotteville, Monsieur le maire appelle le conseil municipal à émettre un avis concernant le transfert de parcelles dans le domaine public au titre de la compétence

« voirie ». Les terrains concernés par cette proposition d'engagement sont :

- Future partie voirie du lotissement de 8 lots en cours d'aménagement sur la parcelle B 716, de l'autre côté de l'Ecole

- Future partie voirie du lotissement de 3 lots en cours d'aménagement sur la parcelle, B 47, entre l'ancienne mairie et le hameau Salley
- Partie voirie en cours d'aménagement, au sein du lotissement Le Grand Haut Clos, parcelle B813

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'engagement de la commune à transférer au cours des années à venir, dans le domaine public, les parts de parcelles mentionnées ci-dessus dans le cadre de la compétence voirie, sous réserve d'état d'avancement des différents aménagements en cours.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

2022-10 Avis sur mise à disposition de locaux pour la mise en place d'atelier de cuisine, en partenariat avec la Banque Alimentaire

Monsieur le maire donne lecture d'un mail émanant du CCAS des Pieux, sollicitant les autres communes du pôle de proximité des Pieux, dans le cadre de mise à disposition de locaux afin de permettre à la Banque Alimentaire de faire des ateliers de cuisine, auprès notamment des bénéficiaires volontaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de reporter la présente délibération à un prochain conseil, sous réserve de retour d'expérience concluant des premiers ateliers faits depuis le début d'année, avant de mettre en place le cas échéant un tel dispositif sur la commune de Sotteville.

2022-11 Contrat de maintenance du clocher

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide le contrat de maintenance annuelle de l'entreprise BIARD-ROY, basée à Villedieu-les-Poêles (50), concernant la maintenance, la vérification et l'entretien électrique du clocher de Sotteville, pour un montant annuel de 180,00 € HT, jusqu'au 31/12/2025
- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

Compte rendu des dernières commissions - Pôle de Proximité des Pieux

- Voirie : Présentation du calendrier prévisionnel des futurs travaux + Alerte sur la dégradation de l'état financier de ce service commun.
- Cantine / Restauration scolaire : Alerte sur la dégradation de l'état financier de ce service commun
- Petite enfance : Alerte sur la dégradation de l'état financier de ce service commun.

Affaires diverses

- Recensement Global de la Population : Echange autour de la dernière campagne de recensement et du travail satisfaisant effectué par l'agent recenseur.
- Système de sauvegarde : suite aux différentes propositions commerciales reçues, aucune d'entre elles ne répond entièrement au règlement général sur la protection des données. Par ailleurs, Manche Numérique a pour projet de proposer d'ici quelques temps un outil mutualisé de système de sauvegarde, à destination des communes. Une nouvelle étude sera faite si besoin le moment venu.
- Parrainage élections présidentielles 2022 : échange autour du parrainage accordé à Hélène Thouy dans le cadre des élections présidentielles 2022, afin de faire vivre le débat démocratique. Monsieur Le maire rappelle ensuite que le parrainage ne signifie pas automatiquement soutien.
- Information concernant la présence de chats errants sur la commune de Sotteville
- Contrôle des installations électriques des bâtiments publics : suite à l'utilisation du bâtiment mairie-garderie depuis 2017, le futur contrat de maintenance pluriannuelle sera étudié lors du prochain conseil, accompagné des contrôles réglementaires au niveau de la bibliothèque et de l'église.

Prochaine réunion de conseil le lundi 11/04/2022